

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le sept août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Madame Isabelle BARTHELEMY et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Procuration : Madame Emilie DE BOUVER à Madame Isabelle BARTHELEMY et Madame Sophie DUCCA à Monsieur Thierry BELLEMAIN

Convocation et affichage : 31/07/2023

Secrétaire de séance : Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 4

OBJET : REPARTITION DES FACTURES DE LA CEREMONIE DU 08 MAI 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'organisation et les frais de la cérémonie du 8 mai est répartie sur les 4 communes : St-Vincent sur Jabron, Noyers-sur-Jabron, Curel et Châteauneuf-Miravail.

Le coût total des factures à répartir est de 994.79 € soit un coût par commune de 248.70 €.

Compte tenu des dépenses effectuées par chaque commune :

- La commune de Curel doit à la commune de Châteauneuf-Miravail la somme de 248.70 €
- La commune de St-Vincent sur Jabron doit à la commune de Châteauneuf-Miravail la somme de 10.42 €
- La commune de St-Vincent sur Jabron doit à la commune de Noyers-sur-Jabron la somme de 14.50€

Monsieur le Maire invite les conseillers à approuver cette répartition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve la répartition des dépenses présentées ci-dessus pour la cérémonie du 8 mai**
- **Autorise monsieur le maire à payer le montant de 248.70 € dû à la commune de Châteauneuf-Miravail**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 21 août 2023.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

